

COMPLÉMENT

SUR UNE LETTRE ADRESSÉE AU JOURNAL LE MONDE

Cette lettre a été rédigée en Août 2025, adressée au journal le 24. Elle n'a pas été publiée. Les raisons de cette décision me sont inconnues.

Nous voici aujourd'hui à la mi-Octobre, qui vient d'assister à la libération des otages israéliens encore en vie, à la tentative de reprise en mains par le Hamas de ce qui reste de Gaza.

Ces deux faits, locaux dans le temps, viennent en appui à certains des arguments présentés dans ma lettre.

Il n'a pas encore été publié de livre consacré aux propos énoncés par tous les otages libérés décrivant les conditions de leur détention. Il appartient à société israélienne de faire ce livre et d'en faire connaître le contenu à tous.

Les quelques témoignages parus ici ou là et dont j'ai pu prendre connaissance sont particulièrement significatifs et édifiants. Ils relatent un ensemble de propos et d'actes souvent horribles dont l'analyse des motivations serait utile pour approcher la compréhension des origines de ces faits.

« On sait », à la lueur des livres que j'ai déjà écrit, l'importance du concept de stabilité et de l'imprégnation du phénomène de recherche de stabilité dans les comportement de tous les objets de ce monde. Ma lettre fait simplement état de la stabilité des mécanismes et des comportement psychologiques tant sur le plan individuel que collectif. N'est pas fait référence aux causes et mécanismes qui mettent en place et assurent la stabilisation et sa permanence au moins locale.

Je m'en tiendrai ici, sur ce plan, à cette observation d'un mécanisme dont la mise en place et le fonctionnement pourront faire l'objet de longs et détaillés travaux. Ce mécanisme se réfère à celui de l'établissement des comportements et des idées chez les individus et dans les sociétés.

L'image platonicienne de la cire cérébrale permet de l'illustrer simplement. Chez tous ceux chez qui cette cire est malléable ou est encore restée malléable comme chez les adolescents, un phénomène de trempe peut advenir qui fige cette cire, la rigidifie de manière plus ou moins définitive. Les causes à l'origine du phénomène de trempe, en particulier la puissance d'imprégnation dans le cerveau des événements violents advenant dans l'environnement immédiat, peuvent être multiples, et peuvent nuancer le degré de rigidification, de stabilisation de la cire.

La répétition au cours des années, voire des siècles, de tels phénomènes, plus ou moins accentués, conduit à l'établissement de quelques-uns des comportements individuels et collectifs que nous montre l'histoire et auxquels nous assistons aujourd'hui.

LETTRE À DEUX PRÉSIDENTS

Messieurs,

Comme vous le savez, nos propos et nos jugements sont basés sur les informations dont nous disposons. Qu'elles présentent des faiblesses, qu'elles contiennent des erreurs, qu'elles soient plus ou moins falsifiées ou totalement inexactes, elles amènent alors inévitablement à commettre des erreurs de jugement, qui peuvent facilement déboucher sur des actes parfois aussi inappropriés, que violents.

Etes-vous sûr, Messieurs, de ne pas vous tromper, de ne pas commettre d'excès dans vos propos et actes actuels, qui engendreraient autour de vous, de façon immédiate ou au contraire à très long terme, de nouvelles et irrémédiables souffrances, dont, en définitive, vous seriez considérés comme les principaux responsables ?

La malheureuse situation du Proche-Orient, à juste titre, vous préoccupe tous deux. Des informations plus ou moins exactes déclenchent chez chacun de vous des réactions plus ou moins immédiates, mais en quelque sorte naturelles.

Quel est le fond du problème ? Un pouvoir théocratique, dans cette région du monde, s'est mis en place au début de l'ère chrétienne. Toutes les sociétés précédentes partageaient leurs croyances plus ou moins sûres en des divinités multiples et, de ce point de vue, échangeaient et se respectaient mutuellement. Au contraire, ce nouveau pouvoir a édité un ouvrage, remarquable par sa force, de conditionnement et d'obéissance de sa population. Il invite à la suppression, si besoin est par la plus forte violence, de tous ceux qui ne partagent pas les convictions de ce pouvoir. De par la grande stabilité des psychologies individuelles et collectives, ce pouvoir est encore présent et actif aujourd'hui dans certaines sociétés du Proche-Orient. Est ainsi inscrit dans leur constitution le refus d'admettre la présence, l'existence d'une autre société qui ne partage pas les soubassements de leur idéologie, une idéologie qui, selon elle, doit être maintenue en vie, jusqu'au dépens même de la vie des populations qui constituent le socle de ces sociétés.

Ainsi s'affrontent aujourd'hui deux formes de société dont l'une nie l'existence de l'autre. La solution à ce conflit réside, soit dans la destruction définitive de l'une de ces sociétés, soit dans l'évolution de leur idéologie.

Issues de la société théocratique d'origine, fondatrice, sont présentes aujourd'hui deux filles de la société primitive, deux formes de sociétés: les unes, rigides et fidèles à l'idéologie première, les secondes plus souples et ouvertes sur le monde, sur ses réalités physiques naturelles. Ce second type de société accepte finalement la pluralité des modes de vie, chacun respectueux l'un de l'autre.

Les deux présidents, chacun à sa façon, mais ne le disant pas toujours parfois avec assez de clarté et de force, récusent le contenu de l'idéologie première, et par suite tous les actes promus et exécutés au nom de cette idéologie.

Les différences de jugement et d'action entre ces deux présidents reposent sur les diverses façons d'agir pour éviter que cette idéologie première ne se manifeste et se concrétise à nouveau par des actes. Il s'agit là de questions d'appréciation de la

réalité dans tous ses aspects, présents et futurs, que ce soit la réalité physique sur le terrain, ou la réalité psychologique présente et à venir des protagonistes.

Ce n'est évidemment pas à coup d'invectives infantiles de part et d'autre que ces questions doivent être débattues, ou sous le coup d'influenceurs plus ou moins honnêtes et partisans de solutions extrêmes. Chaque perspective d'action mérite d'être analysée au cours de conciliabules communs bien documentés, dans ses effets à court, moyen et long terme, avec d'autant plus de modestie que des éléments imprévus, d'origine humaine ou non, peuvent perturber le cours des événements et tempérer les espoirs, sinon parfois les détruire.

Mes convictions de ce jour valent pour ce qu'elles valent. Au prix de beaucoup de souffrances et de pertes humaines, tant chez les uns que chez les autres, étant donnée sa nature, le Hamas doit être physiquement éliminé à Gaza. Il restera toujours, bien sûr, en différents endroits, à différents échelons, des acteurs ou propagandistes irréductibles dont il faudra contrecarrer les manifestations : telle est la stabilité de la nature humaine. Le vœux de nombre d'Israéliens est d'éviter la renaissance de l'hydre compte tenu de cette réalité psychologique. On ne peut les blâmer.

Une vieille solution de bon sens, d'abord autrefois avancée dans des circonstances différentes de celles d'aujourd'hui, serait celle de la présence, à côté de l'Etat israélien d'un Etat palestinien, ouvert à la fraternité. Nul ne peut condamner cette solution, au contraire, surtout en avançant des arguments incorrects. Ici ou là plusieurs pays, notamment de la région, s'engagent dans cette voie: ils font un pari positif, mais auquel apparemment une partie de la population israélienne ne croit pas. Il est douteux d'en faire un point de fixation.

Une solution non moins apparemment idéale serait celle d'un état laïque. Elle n'est pas a priori impossible. Déjà, la population israélienne se compose non seulement de populations juives d'opinions diverses, mais aussi de populations musulmanes et druzes qui ont leur représentation au sein du parlement israélien. Il n'est donc pas impossible qu'au cours du temps, évolue le caractère irréductiblement juif du gouvernement israélien, au même titre qu'évolue le caractère irréductiblement coranique de certains pays arabes.

C'est dans ce sens d'évolution de la psychologie des peuples, de leurs gouvernants, et de la constitution de leurs sociétés, que les hommes politiques de haut rang pourraient peut-être agir, avec quelque meilleure chance à terme, de succès.

Claude P. BRUTER

Fondateur de la Société Européenne pour les Mathématiques et les Arts

www.math-art.eu

La lettre suivante a été adressée entre autres et à nouveau à Barbara le 21 Septembre 2025:

Dear Barbara,

I would like to thank you for your kind letter and its nice comments.

First do not be anxious about your health. Getting older, we all encounter difficulties arising from the lowering of the short memory and from a lighter sleep during the night. It is a natural and common phenomenon that we have to accept, and to be relaxed from. If you feel a little bit tired, sit down in your arm-chair and let the sleep invade you quietly.

Here, Sigal and Hadar are quite against Bibi. But they also are quite against the Hamas, the « terrorists » and against the acceptance of a Palestinian government. Indeed, the notion of terrorist is not defined. This term is simplistic. There are many types of « terrorists » according to their motivations, their sensitivity and understanding, the circles to which they belong, the deepness of their integration in the Islamic culture, the social and political levels from where they come and inside which they act. There is strong difference between the simple Hamas soldier and the one who participates to the organisation of that whole society.

Israel and other countries as well will always (a stable fact) have to fight the intolerant religious position (a stable fact) induced by the complete reading of the Coran.

A position which is shared by the heading Iran and its followers, including Hamas of course. Given the absolute determination of the various true Islamic sects, given the various pasts of the Palestinian people, a future Palestinian country might be the prey of to close minded people in the more or less long run: Gaza has been and is always partially such a prey. So sharing its borders with Israel, one has no insurance that a Palestinian country could be set set up and be stable: a country that does include in its constitution not only the recognition of the Israelian neighbour but also to set up its wish to form with this neighbour a stable and strong economical and cultural confederation.

For the moment at least, there are no Palestinian leaders and understanding (no, including Abbas) able to conceive such a positive solution. For the moment there is no other

way to act that to proceed to the destruction of the nasty Hamas settlement, a destruction for which all the peoples of the area pay an heavy and sometimes terrible physical and psychological price.

An ideal solution could be the existence of a laic country where all the political and cultural sensitivities (so the religious ones as well) could be expressed and represented inside a parlement and a government, with the will to work together for the best wealth of the population.

All the politicians, whichever the country they live, could (and to my opinion should) try to diffuse, explain, motivate such an ideal solution. There are many means to use, at all the stages of the societies.

Let us dream, but also try to act.

Warmly to you and your very close family,

Claude

ANNEXES

Résolutions 242 et 338 du Conseil de Sécurité, Déclaration de l'OLP Aux racines idéologiques du djihadisme

Le texte suivant de l'OLP, retrouvé dans mes archives, a été rédigé il y a aujourd'hui 48 ans. Je le fais précéder par la présentation des résolutions 242 et 338 du Conseil de Sécurité.

Le contenu de la déclaration de l'OLP est révélateur de l'état psychologique et mental de leurs auteurs. Il est le résultat de leur formation intellectuelle et morale, à travers leur éducation dès l'enfance et au cours de leur vie, éducation scolaire, familiale et sociétale.

Ce qui m'a frappé dans le discours qu'on va lire est son caractère primaire, caractérisé par la répétition sur 4 pages, en 16 paragraphes, du même propos. A quelques nuances près bien sûr.

On retrouve là la technique d'endoctrinement, de suppression d'esprit critique et de soumission à une parole et à un comportement, qui caractérise la lecture du Coran.

Une lecture et un état d'esprit qui, au fil des siècles, ont sans doute fortement contribué à peser sur le comportement d'une grande partie de la société musulmane.

Il est significatif que ce soit par la guerre, sous toutes ses formes, qu'elle parviennent à évoluer dans ses rapports avec autrui.

Les thèmes qui me sont chers du caractère universel, du principe de stabilité, de la lutte héraclitéenne et de l'évolution trouvent ici leur expression.

Réalité

Le 22 novembre 1967, le Conseil de Sécurité de l'ONU adoptait une résolution établissant les principes d'une négociation de paix entre Israël et les Etats arabes. Les Israéliens et les Arabes affirment depuis qu'ils « acceptent la résolution 242 ». Mais de profondes divergences existent quant au sens réel de ce texte.

Les Arabes insistent sur les paragraphes 1 et 2 de la résolution, mais ont toujours refusé de prendre en considération le paragraphe 3, selon lequel un Représentant spécial des Nations Unies doit « établir et maintenir des contacts... en vue de favoriser un accord ».

La résolution 242 a été renouvelée en 1973, à l'issue de la guerre du Kippour, par la résolution 338, qui, elle aussi, réclame l'ouverture de négociations de paix.

Voici le texte de la résolution 242 du Conseil de Sécurité de l'ONU, adoptée le 22 novembre 1967 :

« Le Conseil de Sécurité,

Exprimant sa préoccupation constante devant la grave situation qui prévaut au Proche-Orient,

Soulignant l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la guerre, et la nécessité d'œuvrer pour une paix juste et durable permettant à chaque Etat de la région de vivre dans la sécurité,

Soulignant d'autre part que tous les Etats membres de l'ONU, en acceptant la Charte des Nations Unies, se sont engagés à agir en conformité avec l'article 2 de cette Charte,

1. Affirme que le respect des principes de la Charte exige l'établissement d'une paix juste et durable au Proche-Orient, qui reposerait notamment sur l'application des deux principes suivants :

I. Retrait des forces armées israéliennes de territoires occupés au cours du récent conflit.

II. Fin de toutes revendications ou de tous états de belligérance, respect et reconnaissance de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de chaque Etat de la région, respect et reconnaissance du droit de chaque Etat à vivre en paix dans des frontières sûres et reconnues, dégagées de toute menace ou de tout acte de violence.

2. Affirme d'autre part la nécessité :

a) de garantir la liberté de navigation à travers les voies d'eau internationales de la région ;

b) d'apporter une juste solution au problème des réfugiés ;

c) de garantir l'inviolabilité territoriale et l'indépendance politique de chaque Etat de la région, à travers diverses mesures telles que, notamment, l'établissement de zones démilitarisées.

38

3. Requiert le Secrétaire général de l'ONU de désigner un Représentant spécial qui sera chargé d'établir et de maintenir des contacts avec les Etats concernés, et d'appuyer tous les efforts en vue de parvenir à une solution pacifique et acceptée, conformément aux dispositions et aux principes de la présente résolution.

4. Requiert le Secrétaire général de transmettre le plus vite possible au Conseil de Sécurité des rapports sur les efforts du Représentant spécial, »

Le texte de la résolution 338 du Conseil de Sécurité de l'ONU, adoptée le 22 octobre 1973, est plus court :

« Le Conseil de Sécurité,

1. Appelle toutes les parties engagées dans les présents combats à cesser le feu et à mettre fin immédiatement à toute activité militaire, dans un délai maximum de douze heures après l'adoption de la présente décision, et ce, dans les positions qu'elles occupent actuellement ;

2. Appelle toutes les parties concernées à commencer à mettre en application, dès le cessez-le-feu, la résolution 242 du Conseil de Sécurité, dans toutes ses parties ;

3. Décide que des négociations commenceront entre les parties, immédiatement et concurremment avec la mise en place du cessez-le-feu, sous les auspices appropriés, dans le but d'établir une paix juste et durable au Proche-Orient. »

Mythe

« La résolution 242 enjoint à Israël d'évacuer tous les territoires conquis en 1967. »

Réalité

Un désaccord existe quant à l'interprétation de l'alinéa I du premier paragraphe de la résolution 242. Le texte anglais de la résolution (que nous avons suivi plus haut) dit précisément :

« Withdrawal of Israeli armed forces from territories occupied in the recent conflict. »

Ce que se traduit par :

« Retrait des forces armées israéliennes de territoires occupés au cours du récent conflit. »

Le texte officiel français de la résolution indique par contre :

39

RESOLUTION POLITIQUE DU CONSEIL NATIONAL PALESTINIEN D'APRES L'AGENCE DE PRESSE DU MOYEN-ORIENT ET RADIO LE CAIRE, LE 20.3.77

Se fondant sur la Charte Nationale Palestinienne et les Résolutions des réunions antérieures du Conseil National, et afin d'assurer l'application des résolutions politiques que l'OLP a obtenues dans les instances arabes et internationales dans la période qui a suivi la douzième session du Conseil National Palestinien, après avoir examiné les récents développements de la situation en ce qui concerne le problème palestinien et souligné le soutien que la lutte nationale palestinienne trouve dans les cercles arabes et internationaux, le Conseil National Palestinien réaffirme les positions suivantes :

1. Le Conseil National Palestinien réaffirme que le problème palestinien est la racine et la base du conflit arabo-sioniste, que la résolution 242 du Conseil de Sécurité ne tient pas compte du peuple palestinien et de ses droits imprescriptibles. Cela étant, le Conseil réaffirme son opposition à cette résolution et son refus de négocier sur la base de cette résolution dans le cadre des institutions arabes et internationales.
2. Le Conseil National Palestinien réaffirme la position de l'OLP inébranlable dans sa résolution de poursuivre la lutte armée et les différentes formes de combat politique et populaire qui l'accompagnent, en vue de la concrétisation des droits nationaux imprescriptibles.
3. Le Conseil National Palestinien réaffirme que la lutte dans les terres occupées, sous toutes ses formes : militaire, politique et populaire, constitue le maillon principal de sa stratégie sur cette base. L'OLP préconise l'intensification de la lutte armée dans les terres occupées et l'intensification de toutes les autres formes de combat qui l'accompagnent, l'apport de toutes les formes de soutien moral aux masses populaires des terres occupées pour obtenir l'intensification de cette lutte et le renforcement de leurs positions en vue de la défaite de l'occupation et de son élimination.

4. Le Conseil National Palestinien réaffirme la position de l'OLP qui s'oppose à toutes les formes d'accords de capitulation américains et à tous les projets de liquidation. Il réaffirme la résolution inébranlable de l'OLP d'agir en vue de faire échouer tout règlement réalisé sur le compte des droits nationaux imprescriptibles de notre peuple et convie la nation arabe à assumer sa responsabilité nationale et à mobiliser toutes ses ressources en vue de s'opposer à ces projets impérialistes et sionistes.
5. Le Conseil National Palestinien réaffirme l'importance et la nécessité de l'union nationale, militaire et politique entre toutes les factions de la révolution palestinienne dans le cadre de l'OLP, étant donné qu'elle est la condition fondamentale de la victoire. De ce fait, il faut réaliser l'unité nationale à tous les échelons et harmoniser les diversités sur la base de la fidélité aux résolutions et aux plans établis pour leur mise en application.
6. Le Conseil National Palestinien réaffirme sa volonté de préserver le droit de la révolution palestinienne de se maintenir sur le territoire du Liban frère dans le cadre des accords du Caire et de leurs additifs ratifiés par l'OLP et les autorités libanaises. Le Conseil réaffirme sa ferme intention d'appliquer ces accords à la lettre, afin de préserver les positions de la révolution. Le Conseil National s'oppose à toute interprétation unilatérale de ces accords et de leurs additifs, tout en assurant la souveraineté du Liban et sa sécurité.
7. Le Conseil National Palestinien salue l'héroïque peuple libanais frère et réaffirme sa volonté de maintenir l'unité de son territoire, sa sécurité et son indépendance. Il proclame sa fierté du soutien que ce peuple héroïque apporte à l'OLP qui combat pour recouvrer ses droits nationaux sur sa terre et son droit d'y rentrer. Le Conseil réaffirme la nécessité du renforcement de l'unité des forces nationales libanaises et de la révolution palestinienne.
8. Le Conseil réaffirme la nécessité du renforcement du front arabe allié de la révolution palestinienne et de celui de toutes les forces qui lui sont alliées dans tous les états arabes. Le Conseil réaffirme la nécessité d'une intensification de la lutte arabe commune et du renforcement du soutien à la révolution palestinienne, pour la résistance aux intrigues impérialistes et sionistes.
9. Le Conseil National Palestinien a décidé d'intensifier la lutte et la solidarité arabe sur la base de la lutte contre l'impérialisme et le sionisme. Le Conseil a décidé d'agir en vue de la libération de toutes les terres arabes conquises et de s'attacher au renforcement de la révolution palestinienne, pour la restitution des droits nationaux du peuple palestinien sans paix, ni reconnaissance.
10. Le Conseil réaffirme le droit de l'OLP d'assumer la responsabilité (de la lutte) sur le plan arabe et international, et par l'entremise de tout état arabe, en vue de la libération des terres conquises.
11. Le Conseil a décidé de poursuivre la lutte pour la restitution des droits nationaux du peuple palestinien et en particulier son droit au retour, à l'autodétermination et à l'établissement d'un état national indépendant sur sa terre indépendante.
12. Le Conseil réaffirme l'importance du renforcement de la collaboration et de la solidarité avec tous les pays socialistes, les pays non-alignés, les pays musulmans, les états africains et les mouvements de libération nationale du monde entier.
13. Le Conseil salue les positions et la lutte de tous les états et les forces démocratiques-contre le sionisme en tant que forme de racisme, et contre son comportement agressif.
14. Le Conseil réaffirme l'importance des relations et de la collaboration avec les forces juives démocratiques et progressistes dans la partie conquise et en dehors d'elle, et qui luttent contre le sionisme en tant qu'idéologie et contre sa politique.
15. Considérant les succès obtenus sur le plan arabe et international depuis la 12ème session du Conseil, le Conseil National Palestinien a décidé ce qui suit :
A- Le Conseil réaffirme sa volonté de maintenir le droit de l'OLP de prendre part comme participant indépendant et légal en droits, à toutes les conférences et forums internationaux consacrés au problème palestinien et au conflit arabo-sioniste en vue de réaliser nos droits nationaux imprescriptibles et confirmés par la résolution 3236 de l'Assemblée Générale des Nations Unies, en 1974.

.../3

.../4

- 4 -

B - Le Conseil déclare que tout règlement ou accord qui porterait atteinte aux droits du peuple palestinien en son absence, est nul et non avenu. Vive la révolution palestinienne, vive l'unité palestinienne. Gloire à nos morts. Révolution jusqu'à la victoire...

Aux racines idéologiques du djihadisme

Dans un livre ambitieux, Mounia Aït Kabboura analyse la radicalisation de Sayyid Qutb, théoricien majeur des Frères musulmans

MERYEM SEBTI

Sayyid Qutb, intellectuel égyptien accusé par le pouvoir de Nasser d'avoir participé à une prétendue conspiration contre le gouvernement, et exécuté en 1966, a durablement marqué l'islam politique contemporain. Théoricien majeur des Frères musulmans, il a forgé des concepts qui résonnent encore aujourd'hui dans les milieux radicaux : la souveraineté exclusive de Dieu et la requalification des sociétés modernes en *jāhiliyya*, c'est-à-dire comme des sociétés plongées dans l'ignorance préislamique. Comprendre

Sayyid Qutb, c'est éclairer une part des racines idéologiques du djihadisme.

Dans *Sayyid Qutb. Architecte de l'islamisme radical*, la chercheuse canadienne Mounia Aït Kabboura explore minutieusement l'ensemble de sa production, des premiers textes littéraires des années 1930 aux écrits politico-religieux rédigés en prison. Elle y défend une thèse ambitieuse : la radicalisation de Qutb ne s'explique pas seulement par les circonstances – la répression, la torture –, mais par une évolution interne de sa pensée, articulée autour de quatre notions-clés.

Premier axe : l'identité. Critique littéraire à ses débuts, Qutb défendait une esthétique engagée, ouverte. Progressivement, sa vision se durcit. L'identité devient close, homogène, fondée exclusivement sur l'appartenance à la com-

munauté des croyants. La différence est rejetée ; la frontière entre « nous » et « eux » se fait infranchissable.

« Orientalisme inversé »

Deuxième notion : l'altérité. L'Occident, d'abord admiré, devient l'autre absolu, le modèle négatif. L'autrice parle d'*« orientalisme inversé »* : Qutb projette sur le monde moderne les mêmes clichés essentialisants que l'orientalisme européen plaquait jadis sur l'Orient. Résultat : les sociétés contemporaines, y compris musulmanes, sont disqualifiées comme idolâtres et ignorantes.

Troisième pilier : la vérité. C'est l'apport le plus original de l'ouvrage. Qutb développe une théorie de la *« figuration artistique »* du Coran : le texte sacré doit agir moins par sa logique démonstrative que par son impact émotionnel.

La vérité ne se démontre pas, elle se ressent, supplantant la raison argumentative, jugée impuissante.

Dernière notion : la raison. Mounia Aït Kabboura décrit chez Qutb une rationalité *« arabo-islamique »* close sur elle-même, dominée par la pensée mythologique et le raisonnement analogique juridique. Une logique hermétique à l'examen critique. C'est cette fermeture, argumente l'ouvrage, qui alimente la radicalité.

Cette lecture permet de saisir la cohérence d'un parcours intellectuel souvent fragmenté par les commentateurs. L'autrice montre comment ces quatre notions s'articulent pour nourrir le projet d'un ordre politico-théologique, offrant une grille d'analyse unifiée d'une pensée foisonnante et parfois contradictoire.

Le point fort du livre tient de fait à sa capacité de lire l'œuvre entière de Qutb

comme un continuum, en reliant ce que littéraire, poétique coranique, théologie politique. L'accent mis sur la *« figuration artistique »* comme motif épistémologique et mobilisateur constitue un angle stimulant, moins exploré jusqu'à que d'autres aspects de la pensée de Sayyid Qutb. Néanmoins, la thèse selon laquelle cette pensée ne ferait que refléter une crise de la *« rationalité arabo-musulmane »* intrinsèquement close et répétitive tend à l'essentialisation ; elle escamote le rôle des contextes historiques et des usages sociaux des textes. ■

SAYYID QUTB. ARCHITECTE DE L'ISLAMISME RADICAL, de Mounia Aït Kabboura,

Les Presses de l'université de Montréal, 226 p., 28 €, numérique 20 €.